



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

COMMUNE DE CORNEILLA LA RIVIERE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

BILAN DE CONCERTATION

Par délibération en date du 16/12/2015, le Conseil Municipal de Corneilla la Rivière a prescrit le lancement d'une procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La concertation menée conformément aux modalités définies dans la délibération N°54/2015 en date 16/12/2015 reçue en préfecture le 18/12/2015 a été mise en œuvre tout le long de la procédure d'élaboration du PLU.

Le Projet de d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), a été débattu par le Conseil Municipal le 14/05/2018.

Par délibération en date du 17/09/2019, le Conseil Municipal de Corneilla la Rivière a arrêté le PLU et a tiré un bilan positif de la concertation.

Les Personnes Publiques Associées ont été consultées après l'arrêt du projet du PLU le 17/09/2019 et ont rendu leurs avis. Une enquête publique relative à l'élaboration du PLU été prescrite pour une durée de 32 jours consécutifs du 21/02/2020 au 23/03/2020.

Par arrêté N°2020-038 en date du 17/03/2020 l'enquête publique a été suspendue en raison de l'état d'urgence sanitaire.

Par arrêté N°2021-006 en date du 18/02/2021 l'enquête publique a été annulée.

Après analyse et prise en compte des avis émis par les Personnes Publiques Associées sur le projet du PLU arrêté par le Conseil Municipal le 17/09/2019 et en particulier l'avis de la Préfecture et du Département des Pyrénées-Orientales, le Conseil Municipal a décidé lors de la séance du 31/08/2021, de reprendre la phase d'élaboration du projet du PLU en vue d'un nouvel arrêt et de relancer la procédure de concertation avec le public.

Les modalités de la concertation ont été précisées dans la délibération N°034/2021 en date du 31/08/2021 transmise en Préfecture le 03/09/2021.

Le Conseil Municipal a débattu le 21/12/2021 sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

La concertation a eu lieu tout le long de la démarche d'élaboration du projet de PLU.

La procédure arrivant à son terme il convient désormais d'établir le bilan de cette concertation.

Formalités accomplies :

- La délibération a N°034/2021 du 31/08/2021 a été affichée en Mairie pendant toute la durée de la reprise de l'élaboration et à partir du 04/09/2021.
- L'avis de la prescription de reprise de la procédure de l'élaboration du PLU a été publiée le 09/09/2021 dans le journal local L'INDEPENDANT.
- Un avis de nouvelle prescription du PLU aux Personnes Publiques Associées a été effectué le 07/09/2021.
- Une page sur le site internet de la commune est dédiée au PLU et a permis de le consulter pendant la durée des études des documents réalisés.
- Le dossier de concertation a été mis à disposition du public et un registre a été ouvert en mairie. Ce dossier de concertation a été complété par les principaux documents relatifs à l'avancement du projet de PLU :
 - Arrêté en date du 04/08/2021 portant annulation de l'enquête publique prescrite le 30/01/2020.
 - Délibération N°034/2021 du 31/08/2021 relative à la reprise de la procédure de l'élaboration du PLU en vue d'un nouvel arrêté.
 - Porté à Connaissance de l'Etat en date du 01/12/2021.
 - Le projet de PADD débattu en Conseil Municipal le 21/12/2021.
 - La synthèse des éléments présentés en réunion publique du 17/11/2022.
 - Le compte rendu de la réunion publique du 17/11/2022.
 - L'évaluation environnementale du 28/12/2022
- Un panneau d'information sur le PLU a été affiché en Mairie pendant toute la durée de l'élaboration.
- La commission d'urbanisme s'est réunie le 02/09/2021 pour débattre sur la mise à jour du diagnostic, le PADD, les objectifs chiffrés, la carte de synthèse du PLU, les OAP, le plan de zonage et le règlement.
- Une réunion des personnes publiques associées s'est tenue le 31/05/2022 et portait sur le diagnostic, le PADD, les OAP, le plan de zonage et le règlement.
- Une réunion avec la DDTM, service de Prévention des Risque s'est déroulée le 30/06/2022.
- Une réunion publique s'est déroulée le 17/11/2022. Cette réunion a été annoncée par voie d'affichage chez les commerçants et à la Mairie, sur le site internet de la Mairie, sur l'application panneau pocket, sur la page facebook de la Commune et dans la rubrique locale du journal L'INDEPENDANT.
- Une information sur la procédure d'élaboration du PLU est parue dans le bulletin municipal de janvier 2023.

Conclusion :

La concertation s'est tenue de manière continue durant toute l'élaboration du PLU.

Les habitants, élus, techniciens et autres personnes associés à l'élaboration ont contribué à la réalisation du projet qui sera présenté en Conseil Municipal le 02/11/2023 en vue de l'arrêt du projet de PLU.

Une personne s'est présentée en mairie pour consulter le dossier de concertation mis à disposition du public. La réunion publique du 17/11/2022 a mobilisé une trentaine de personnes.

Les demandes ont porté sur les platanes en entrée de ville, les accès, les logements sociaux, la densité et la station d'épuration.

La synthèse présentée en réunion publique a été publiée sur le site internet de la Mairie et a été transmise à deux administrés par voie électronique sur leur demande. Plusieurs demandes portant sur les divers zonages ont été reçues et traitées par mail ou oralement par les services municipaux et les élus.

Il convient donc de dresser un bilan positif de la concertation qui s'est déroulée selon les modalités initialement définies, a permis à la population d'avoir accès à l'information relative au PLU au fur et à mesure de son élaboration, a permis à la population d'émettre des observations, des demandes ou des propositions et ainsi de mener à bien la révision du PLU.

Le 02/11/2023,

Monsieur le Maire
René LAVILLE

